

ALLINGES, REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de ALLINGES dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par délibération du 11 décembre 1987. Une première révision du POS a été approuvée le 8 octobre 1999. Le POS a fait l'objet de 2 modifications mineures et de 2 révisions simplifiées.

Aujourd'hui, le document doit être révisé :

- pour appréhender la nouvelle approche de l'urbanisme et de l'aménagement urbain prenant en compte l'évolution des politiques en matière d'aménagement du territoire dans un souci de développement durable,
- pour intégrer les politiques impulsées au niveau intercommunal,
- pour poursuivre le développement de la commune.

Pour ces motifs, la commune de ALLINGES a prescrit la révision n°2 de son PLU par délibération du 6 octobre 2008.

LES ETAPES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LES PHASES D'ETUDES

Document produit	Contenu	Décisions du Conseil Municipal	Rencontre avec les habitants
Le rapport de présentation	Il établit un diagnostic de la situation actuelle et des besoins en matière de développement économique, d'environnement, d'équilibre social, de l'habitat, du transport, des équipements et services.	Prescription de l'élaboration et début de la concertation avec les habitants.	1ère réunion publique : présentation du diagnostic
Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	Il définit en concertation avec les habitants un projet d'ensemble pour les années à venir en exposant les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues.	Débat au Conseil Municipal sur le PADD	2ème réunion publique : présentation du projet communal
Le règlement et les documents graphiques	Le règlement détermine l'affectation des sols. Il fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols ainsi que les règles applicables à l'implantation des constructions. Il peut par ailleurs déterminer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords.	Bilan de la concertation et délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet PLU	Le dossier PLU arrêté est consultable en mairie

L'APPROBATION

Dossier PLU arrêté	Transmission pour avis aux personnes publiques associées (PPA)		
Dossier PLU arrêté et avis des PPA	Désignation du commissaire enquêteur et enquête publique	Consultation des habitants : enquête publique	
Approbation du PLU par le Conseil Municipal			

LE CALENDRIER

6 octobre 2008	Le Conseil Municipal prescrit la révision du PLU.
Fin mars 2009	Le Conseil Municipal retient un Bureau d'étude pour l'accompagner dans l'élaboration de son PLU.

DE MAI A NOVEMBRE 2009, LES ETUDES PLU PORTERONT SUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.

De mai à octobre 2009	Elaboration du diagnostic communal. Un registre de concertation est ouvert en mairie et sur le site internet de la commune.
Novembre 2009	1 ^{ère} réunion publique.

DE NOVEMBRE 2009 A MARS 2010, LES ETUDES PLU PORTERONT SUR L'ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

De novembre à mars 2010	Elaboration du PADD
Printemps 2010	Seconde réunion publique.

DE MARS 2010 A SEPTEMBRE 2010, LES ETUDES PLU PORTERONT SUR L'ELABORATION DES PIECES REGLEMENTAIRES.

De mars 2010 à septembre 2010	Elaboration des pièces réglementaires.
Hiver 2010	Le dossier arrêté est consultable en mairie.